

# Memorandum of Understanding

Between the Interfaith Committee  
on Chaplaincy and  
The Correctional Service of Canada

---

# Protocol d'entente

entre le Comité interconfessionnel de  
l'aumônerie et  
le Service correctionnel du Canada



**Memorandum of Understanding between  
the Interfaith Committee on Chaplaincy  
and  
the Correctional Service of Canada**

**I. Preamble and Purpose**

This document is a renewal of an agreement originally made on January 25, 1982 and renewed on February 3, 1988, October 22, 1993, and May 1, 2000 between the Correctional Service of Canada (CSC) and the Interfaith Committee on Chaplaincy (IFC). Hereinafter it will be referred to as the MOU. It reflects the mutual concerns held for the spiritual dimension of life as expressed by the delivery of pastoral care through the effective provision of chaplaincy services.

The quest for meaning is an inherent part of being human. Making sense of life, exploring truth and determining individual and collective responsibility orient people beyond the limits of their own existence and toward the role that others and the divine play in their lives.

Chaplaincy in the correctional setting accompanies people affected by crime and incarceration as they deal with these fundamental spiritual issues, journeying with them in an open-ended way to deepen their understanding and appreciation of life and assisting them to achieve greater wholeness and fulfilment and safe reintegration into the wider community. Chaplaincy differs from a programme model of service delivery by using a unique accompaniment approach based on the principles of restorative justice.

**II. Canadian and International Mandate**

- A. The Canadian Charter of Rights and Freedoms, paragraph 2(a), guarantees everyone the fundamental freedom of conscience and religion.
- B. The importance of the spiritual dimension of life is also incorporated in the Corrections and Conditional Release Act, Sections 75 and 83, and in Regulations 98 to 101.

**Protocole d'entente entre  
le Comité interconfessionnel de l'aumônerie  
et  
le Service correctionnel du Canada**

**I. Préambule et objet**

Le présent document renouvelle l'entente conclue le 25 janvier 1982, puis renouvelée le 3 février 1988, le 22 octobre 1993 et le 1er mai 2000, entre le Service correctionnel du Canada (SCC) et le Comité interconfessionnel (le CI) de l'aumônerie. Ci-après le document sera appelé le protocole d'entente. Il témoigne d'un souci commun pour que la dimension spirituelle soit reconnue dans le milieu correctionnel et son expression encouragée. Ce souci se traduit par l'offre de soins pastoraux réalisés dans le contexte de services d'aumônerie de qualité.

La quête de sens fait partie intégrante de la nature humaine. Trouver un sens à sa vie, chercher la vérité et préciser les responsabilités personnelles et collectives amènent chaque personne à transcender les limites de sa propre existence et à découvrir la contribution des autres et la présence divine dans sa vie.

L'Aumônerie en milieu correctionnel accompagne dans leur questionnement moral et spirituel les personnes affectées par la criminalité et l'incarcération; elle les soutient au cours de leur cheminement, dans leurs efforts pour mieux comprendre et apprécier la vie; elle les aide à se développer et à s'épanouir et leur permet de se réinsérer socialement dans la grande collectivité. L'Aumônerie ne peut être assimilée à un modèle de prestation de programmes, parce qu'elle s'enracine dans un accompagnement respectueux de la démarche unique de chaque personne, lequel accompagnement s'inspirera des principes de justice réparatrice et s'élaborera sans fixer de limite de temps.

**II. Mandat canadien et international**

- A. Le paragraphe 2(a) de la Charte canadienne des droits et libertés garantit à chacun la liberté fondamentale de conscience et de religion.
- B. Les articles 75 et 83 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et les articles 98 à 101 du Règlement sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition soulignent l'importance de la dimension spirituelle de la vie.

Sections 75 – An inmate is entitled to reasonable opportunities to freely and openly participate in, and express, religion or spirituality, subject to such reasonable limits as are proscribed for protecting the security of the penitentiary or the safety of persons”; and,

Section 83 –

- 1) For greater certainty, aboriginal spirituality and aboriginal spiritual leaders and elders have the same status as other religions and other religious leaders;
- 2) The Service shall take all reasonable steps to make available to aboriginal inmates the services of an aboriginal spiritual leader or elder after consultation with:
  - (a) the National Aboriginal Advisory Committee and
  - (b) the appropriate regional and local aboriginal advisory committees, if such committees have been established pursuant to that section.

The Corrections and Conditional Release Regulations (CCRR), Section 100, adds:

- (1) Every inmate shall be entitled to express the inmate’s religion or spirituality in accordance with section 75 of the Act to the extent that the expression of the inmate’s religion or spirituality does not
  - (a) jeopardize the security of the penitentiary or the safety of any person; or
  - (b) involve contraband.
- (2) Sections 98 and 99 apply in respect of any assembly of inmates held for the purpose of expressing a religion or spirituality.

And CCRR s.101 reads as follows:

The Service shall ensure that, where practicable, the necessities that are not contraband and that are reasonably required by an inmate for the inmate’s religion or spirituality are made available to the inmate, including

- (a) interfaith chaplaincy services;

Article 75 – Dans les limites raisonnables fixées par règlement pour assurer la sécurité de quiconque ou du pénitencier, tout détenu doit avoir la possibilité de pratiquer librement sa religion et d’exprimer sa spiritualité;

Article 83 –

- 1) Il est entendu que la spiritualité autochtone et les chefs spirituels ou Aînés(es) autochtones sont respectivement traités à égalité de statut avec toute autre religion et chef religieux.
- 2) Le Service prend toutes mesures utiles pour offrir aux détenus les services d’un chef spirituel ou d’un Aîné après consultation du Comité consultatif autochtone national et des comités régionaux et locaux concernés.

L’article 100 du Règlement sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (RSCMLC) ajoute :

- (1) Tout détenu a le droit de pratiquer sa religion ou sa vie spirituelle conformément à l’article 75 de la Loi, dans la mesure où cette pratique ou cette vie spirituelle :
  - a) ne compromet pas la sécurité du pénitencier ou de quiconque;
  - b) ne comporte pas d’objets interdits.
- (2) Les articles 98 et 99 s’appliquent à toute réunion de détenus ayant pour objet la pratique de la religion ou de vie spirituelle.

Et on trouve ce qui suit dans l’article 101:

Dans la mesure du possible, le Service doit veiller à ce que soit mis à la disposition du détenu, exception faite des objets interdits, ce qui est raisonnablement nécessaire pour sa religion ou sa vie spirituelle, y compris :

- a) un service d’aumônerie interconfessionnel;

- (b) facilities for the expression of the religion or spirituality;
- (c) a special diet as required by the inmate's religious or spiritual tenets; and
- (d) the necessities related to special religious or spiritual rites of the inmate.

C. The Mission Statement of CSC commits CSC to "accommodate the...religious needs of individuals" (Core Value 1, Guiding Principles) and "to respect the...religious differences of individual offenders" (Strategic Objective 1.7) all the while "actively encouraging and assisting offenders to become law-abiding citizens".

Core Value 1's Guiding Principle also recognizes "the value of family and community relationships". Core Value 2 states that CSC recognizes "that the offender has the potential to live as a law-abiding citizen."

Its Guiding Principles include recognition of the value of establishing and maintaining positive community and family relationships, the involvement of community organizations, volunteers and outside professionals in program development and delivery.

The Strategic Objectives include ensuring "that volunteers form an integral part of our program delivery in institutions and the community", and mobilizing "community resources to ensure that offenders, upon release, are provided with support and assistance."

D. The Universal Declaration of Human Rights (1948) Article 18 states that: "Everyone has the right to freedom of thought, conscience and religion; this right includes freedom to change his religion or belief, and freedom either alone or in community with others and in public or private, to manifest his religion or belief in teaching, practice, worship and observance".

E. The U.N. Standard Minimum Rules for the

- b) des locaux pour la pratique religieuse ou la vie spirituelle;
- c) le régime alimentaire particulier imposé par la religion ou la vie spirituelle du détenu;
- d) ce qui est nécessaire pour les rites religieux ou spirituels particuliers du détenu.

C. Dans sa Mission, le SCC s'engage à répondre « aux besoins...religieux des individus » (valeur fondamentale 1, principes directeurs) et à « respecter les différences ... religieuses de tous les délinquants » (objectif stratégique 1.7) tout « en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois ».

Dans les principes directeurs de la valeur fondamentale 1, le SCC reconnaît « la valeur des relations familiales et communautaires ». La valeur fondamentale 2 précise que le SCC reconnaît « que le délinquant a le potentiel de vivre en tant que citoyen respectueux des lois ».

Dans ses principes directeurs, le SCC reconnaît l'importance d'établir et de maintenir des relations familiales et communautaires harmonieuses; il reconnaît aussi l'importance de la participation des organismes communautaires, des services bénévoles et de professionnels provenant de la collectivité dans l'élaboration et la prestation des programmes.

Les objectifs stratégiques visent entre autres à ce que « l'engagement des citoyen(ne)s bénévoles fasse partie intégrante de nos programmes, tant en établissement que dans la communauté ». Ils visent aussi à mobiliser « les ressources communautaires, pour s'assurer que les délinquants jouissent du soutien et de l'aide nécessaires après leur libération. »

D. Selon l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) : « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seul ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites. »

Treatment of Prisoners expand these principles in Sections 41 and 42 as follows:

41. (1) If the institution contains a sufficient number of prisoners of the same religion, a qualified representative of that religion shall be appointed or approved. If the number of prisoners justifies it and conditions permit, the arrangement should be on a full-time basis.
41. (2) A qualified representative appointed or approved under paragraph (1) shall be allowed to hold regular services and to pay pastoral visits in private to prisoners of his religion at proper times.
41. (3) Access to a qualified representative of any religion shall not be refused to any prisoner. On the other hand, if any prisoner should object to a visit of any religious representative, his attitude shall be fully respected.
42. As far as practicable, every prisoner shall be allowed to satisfy the needs of his religious life by attending the services provided in the institution and having in his possession the books of religious observance and instruction of his denomination.

### **III Relationship between the IFC and the CSC**

- A. This MOU confirms the moral obligations that accompany the legally binding obligations contained in the contract for services between the CSC and the IFC.
- B. This MOU confirms the role of the IFC as advisory to the CSC; collaborative in identifying potential chaplains and participating in selection and evaluation processes; supportive to chaplains; and facilitative in providing liaison between the CSC and Canada's faith communities.
- C. The IFC will play this role by fulfilling the Statement of Work enshrined in a contract for services concluded with the CSC.
- D. The Constitution and By-Laws of the IFC will be consistent with the spirit and content of this

E. L'ensemble de règles minima pour le traitement des prisonniers des Nations Unies étend aux articles 41 et 42 l'application de ces principes de la façon suivante :

41. (1) Si l'établissement contient un nombre suffisant de détenus appartenant à la même religion, un représentant qualifié de cette religion doit être nommé ou agréé. Lorsque le nombre de détenus le justifie et que les circonstances le permettent, l'arrangement devrait être prévu à plein temps.
41. (2) Selon le paragraphe (1), le représentant qualifié, nommé ou agréé, doit être autorisé à organiser périodiquement des services religieux et à faire, chaque fois qu'il est indiqué, des visites pastorales en particulier aux détenus de sa religion.
41. (3) Le droit d'entrer en contact avec un représentant qualifié, d'une religion ne doit être refusé à aucun détenu. Par contre, si un détenu s'oppose à la visite d'un représentant d'une religion, il faut pleinement respecter son attitude.
42. Chaque détenu doit être autorisé, dans la mesure du possible, à satisfaire aux exigences de sa vie religieuse en participant aux services organisés dans l'établissement et en ayant en sa possession les livres d'édification et d'instruction religieuses de sa confession.

### **III Relation entre le CI et le SCC**

- A. Le présent protocole d'entente confirme les obligations morales qui vont de pair avec les obligations légales qui paraissent dans le contrat de services entre le SCC et le CI.
- B. Le présent protocole d'entente confirme le rôle du CI, qui est en effet chargé de conseiller le SCC, de collaborer à repérer d'éventuels aumôniers, de participer aux processus de sélection et d'évaluation, d'appuyer les aumôniers et de faciliter la liaison entre le SCC et les groupes confessionnels.
- C. Le CI assume ce rôle en respectant l'énoncé de travail inclus dans le contrat de services qui est conclu avec le SCC.
- D. L'acte constitutif et les règlements du CI

- MOU. Amendments to the Constitution of the IFC will be made in consultation with the CSC.
- E. CSC will regularly consult with the IFC on matters of religious policy and practice in the institution and community through:
- an Annual Meeting of the IFC membership planned so that Senior Management in the CSC may attend;
  - meetings of the IFC officers with the CSC management at least once a year;
  - ongoing communication between the IFC and the Director General of Chaplaincy.
- F. The IFC will provide liaison, linkage and information, and will stimulate involvement by faith communities in correctional chaplaincy both in the institutions and in the community from a restorative justice perspective.
- G. The IFC will make itself available to facilitate dialogue between and among parties involved in the contracting process. When there is a conflict in the delivery of chaplaincy services, the IFC will make itself available to assist in bringing about reconciliation and/or a just solution, upon request.
- H. The IFC will advise on a generic statement of work for the CSC chaplains and advise the CSC about operational aspects of contract chaplaincy services.
- I. The IFC will advise CSC Chaplaincy in the development of new initiatives and implementation strategies to support the initiatives, including advocating to secure the necessary funding.
- J. When a dispute arises between CSC and the IFC, the basic resolution strategy will be to give prompt attention to the disputed matter and work the issues out at the lowest level using a process that potentially involves three stages: negotiation, mediation, arbitration.
- K. The CSC and the IFC will develop a framework
- respectent l'esprit et la lettre du présent protocole d'entente. Les modifications à l'acte constitutif du CI sont apportées de concert avec le SCC.
- E. Le SCC consulte régulièrement le CI sur des questions de principes et de pratiques religieuses à mettre en application dans les établissements et la collectivité. Cette consultation se fait de diverses façons, notamment :
- une réunion annuelle des membres du CI est planifiée de façon que la haute direction du SCC puisse être présente;
  - des réunions entre les responsables du CI et la direction du SCC au moins une fois par année;
  - des communications régulières entre le CI et le directeur général de l'Aumônerie.
- F. Le CI assure la liaison, établit des liens et communique des renseignements afin de favoriser la participation des groupes confessionnels aux services d'aumônerie en milieu correctionnel et dans la collectivité, dans une perspective de justice réparatrice.
- G. Le CI est prêt à faciliter le dialogue entre les parties engagées dans le processus contractuel. En cas de différend en ce qui a trait à la prestation des services d'aumônerie, le CI est prêt à contribuer à la réconciliation des parties en cause et à trouver une solution juste, lorsqu'on le lui demande.
- H. Le CI donne son avis sur l'énoncé de travail générique pour les aumôniers du SCC et conseille ce dernier sur les aspects opérationnels des services contractuels d'aumônerie.
- I. Le CI donne des conseils à l'Aumônerie du SCC quant à l'élaboration de nouvelles initiatives et à la mise en œuvre de stratégies à l'appui de ces initiatives, notamment en donnant son appui pour l'obtention des fonds nécessaires.
- J. Si un différend se produit entre le SCC et le CI, la stratégie de base de résolution des différends sera rapidement mise en application pour tenter de régler le différend au plus bas niveau possible à l'aide d'un processus pouvant comporter trois étapes, soit la négociation, la médiation et l'arbitrage.

for evaluating the results of the present MOU within the first year it is in effect.

#### **IV. Statement of Principles**

This MOU is guided by the following principles:

- A. Because CSC exercises varying degrees of control over the lives of people serving sentences within its institutions and in the community, CSC is responsible for enabling the exercise of religious rights and freedoms and for accommodating religious and spiritual practice through the provision of chaplaincy services. The CSC and the IFC recognize that all CSC staff contribute to the responsibility to accommodate offenders' religious needs with the chaplains taking a leading role.
- B. The IFC and the CSC work in partnership to provide chaplaincy services through Canada's faith communities. The IFC and the CSC affirm that chaplaincy services are essential to the fulfilment of CSC's Mission and Core Values and endorse the integration of spiritual growth and healing within the correctional response offered to offenders.
- C. Chaplaincy in the institutional and community settings depends on the existence of an effective relationship between the chaplains and their faith community and on the active involvement of volunteers. Of primary concern to chaplains is the creating and strengthening of community. They bring hope of restored community to those who have lost it, provide a living experience and model of community to those who may never have known it, and bridge offenders back into community in ways that help them find belonging and fulfilment there. Their work is, therefore, focussed on responding to the relational needs of offenders, staff and their respective families.
- D. The IFC and the CSC believe that the CSC Mission is enhanced when offenders and their families are supported as an asset to reintegrate

- K. Le SCC et le CI élaboreront un cadre pour évaluer les résultats du présent protocole d'entente au cours de la première année de sa mise en vigueur.

#### **IV. Énoncé de principes**

Le présent protocole d'entente est régi par les principes suivants :

- A. Compte tenu du fait que le SCC exerce, à divers degrés, un contrôle sur la vie des délinquants qui purgent une peine en établissement et dans la collectivité, le SCC est chargé d'assurer la liberté religieuse des détenus, de leur permettre d'exercer leurs droits religieux et de satisfaire aux besoins reliés aux pratiques religieuses et spirituelles au moyen de la prestation des services d'aumônerie. Tout en reconnaissant le rôle prépondérant des aumôniers, le SCC et le CI reconnaissent également que tous les employés du SCC contribuent à répondre aux besoins religieux des délinquants.
- B. Le CI et le SCC collaborent pour offrir des services d'aumônerie par l'entremise des groupes confessionnels du Canada. Ils affirment que les services d'aumônerie sont essentiels à la réalisation de la Mission du SCC et au respect de ses valeurs fondamentales, et appuient l'intégration du développement spirituel et des démarches de guérison dans les interventions correctionnelles fournies aux délinquants.
- C. Les services d'aumônerie en établissement et dans la collectivité dépendent de l'existence d'une relation significative entre l'aumônier et son groupe confessionnel et de la participation active des bénévoles. Une préoccupation primordiale des aumôniers consiste à établir une communauté et à la soutenir. Les aumôniers font renaître l'espoir d'une communauté renouvelée à ceux qui l'ont perdu, fournissent une expérience de vie et un modèle de communauté aux personnes qui n'en ont jamais eus, et offrent aux délinquants des chemins de retour vers leur communauté où ils retrouveront le sentiment d'appartenance et d'accomplissement. Leur travail consiste donc à répondre aux besoins relationnels des délinquants, des employés et de leurs familles respectives.
- D. Le CI et le SCC affirment que la Mission du SCC est facilitée lorsque les liens entre les



tion, successful conditional release and desistance, and when the family's role in crime prevention is strengthened.

- E. Chaplains offer a voice to the CSC, offenders and their families that is rooted in the teachings and traditions of the faith communities of Canada. Notwithstanding their care for those whom they serve, chaplains also fulfil a prophetic role, challenging staff and offenders whose words or actions diminish the worth and dignity of human life. The IFC and CSC are committed to ensuring that the chaplains' freedom of religion is respected in the actions they undertake to fulfil their delivery of services within CSC. The CSC will not require chaplains to act against the beliefs and practices of their faith community or their conscience.
- F. Through its role with the faith communities that provide the pastoral mandate for institutional and community chaplaincy, the IFC is a partner with the CSC in the delivery of a continuum of care model of chaplaincy services, throughout the incarceration and reintegration process. Chaplaincy reflects a commitment on the part of faith communities to providing spiritual care throughout the life of their members and the acknowledgement on the part of the CSC of the value of spiritual and religious belief and practice within the correctional process.
- G. Chaplains are open to accompanying all persons in search of meaning, fulfilment and respect for human dignity, and are as available to people who have no religious affiliation as they are to people who have one. They take a holistic approach to the needs of the people they serve, their concern being for the care of the whole person in the context of their relationships, especially with family members.
- H. The religious diversity of Canada, the offender population and the correctional staff is reflected in the list of faith communities represented on

délinquants et leurs familles sont vus comme un atout pour la réinsertion sociale, la mise en liberté conditionnelle réussie et la renonciation au crime. Ceci est aussi vrai lorsque le rôle de la famille dans la prévention du crime est renforcé.

- E. Les aumôniers sont des porte-parole d'enseignements et de traditions qui s'enracinent dans les groupes confessionnels du Canada. Ils exercent ce rôle auprès du SCC, des délinquants et de leur famille. Outre les soins qu'ils prodiguent à ceux qu'ils servent, les aumôniers jouent un rôle prophétique, en témoignant auprès des employés et des délinquants dont les paroles ou les gestes diminuent la valeur et la dignité de la vie. Le CI et le SCC tiennent à ce que la liberté de religion des aumôniers soit respectée lorsque ceux-ci fournissent leurs services au SCC. Ce dernier ne leur demande pas d'agir contre les croyances et pratiques religieuses de leur groupe confessionnel ni contre leur conscience.
- F. En assumant son rôle auprès des groupes confessionnels qui fournissent les services d'aumônerie en établissement et dans la collectivité, le CI travaille, en partenariat avec le SCC, à la mise en œuvre de services d'aumônerie basés sur un modèle de continuité des soins, durant l'incarcération et le processus de réinsertion sociale. Les services d'aumônerie reflètent l'engagement des groupes confessionnels à offrir une aide spirituelle tout au long de la vie de leurs membres, ainsi que l'engagement du SCC à reconnaître la valeur des croyances et pratiques spirituelles et religieuses au cours du processus correctionnel.
- G. Les aumôniers sont prêts à venir en aide à toutes les personnes en quête d'un sens à leur vie; ils les aident à retrouver la dignité, le respect de soi et un sens d'accomplissement personnel. Ils sont disponibles pour aider les personnes qui n'ont pas d'appartenance religieuse autant que celles qui en ont une. Les aumôniers adoptent une approche holistique pour répondre aux besoins des personnes qu'ils servent. Dans leurs relations avec les délinquants, ils tiennent à prendre soin de la personne sous tous ses aspects relationnels, notamment ceux qui touchent la qualité de leurs liens avec les membres de leurs familles.
- H. La diversité religieuse au Canada, comme celle de la population carcérale et du personnel cor-

the Interfaith Committee: (See Appendix 1). The expression “interfaith chaplaincy services” (Corrections and Conditional Release Regulations 101(a)) indicates the responsibility of chaplains to exercise their profession by upholding the belief and practice of their faith community within a multifaith setting, collaborating with representatives of religious expressions different from their own and seeking to provide pastoral care and chaplaincy services to persons of different faith communities with the same commitment as to members of their own community. This model of service delivery is intended to strengthen the participation of offenders and correctional staff in the faith life of their own communities and to protect them from unwanted proselytizing.

- I. In their role as pastors, Chaplains are available and responsive to the spiritual and religious needs of offenders, staff and their families irrespective of their location within CSC institutions or the circumstances surrounding the expression of these needs. In addition chaplains provide religious education based on the faith they represent.
- J. Chaplains work on the basis of a restorative approach to the harm caused by criminal behaviour. Their concern for the wellbeing of victims and for the community at large informs and shapes their work with offenders and staff.
- K. Chaplains need specific knowledge and skills to minister effectively with offenders, ex-offenders, staff, and their families; and volunteers need proper training, support and supervision. CSC shares the responsibility with the faith communities for ensuring the quality of chaplaincy services.

rectionnel, est reflétée dans la liste des groupes confessionnels qui sont représentés par le Comité interconfessionnel (voir l’annexe 1). L’expression « service d’aumônerie interconfessionnelle » (paragraphe 101(a) du Règlement sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition) signifie que les aumôniers exercent leur profession en soutenant la foi et les pratiques religieuses de leur groupe confessionnel dans un milieu multiconfessionnel, en collaboration avec les représentants d’autres groupes confessionnels. Les aumôniers cherchent aussi à offrir des services de pastorale et d’aumônerie à des personnes appartenant à d’autres groupes confessionnels, et ce, avec le même dévouement que s’il s’agissait de membres de leur propre groupe. Ce modèle de service vise à accroître la participation des détenus et du personnel correctionnel à la vie spirituelle de leur communauté et à les protéger contre le prosélytisme religieux non sollicité.

- I. Dans leur rôle de pasteurs, les aumôniers se montrent disponibles et réceptifs aux besoins spirituels et religieux des délinquants, du personnel correctionnel et de leurs familles, quelle que soit l’unité dans laquelle ils se trouvent dans un établissement du SCC ou les circonstances dans lesquelles se manifestent ces besoins. En outre, les aumôniers fournissent une éducation religieuse basée sur la foi du groupe confessionnel qu’ils représentent.
- J. Les aumôniers travaillent selon les principes de la justice réparatrice face aux torts causés par le comportement criminel. L’intérêt qu’ils montrent pour le bien-être des victimes et l’ensemble de la collectivité éclaire et oriente le travail qu’ils effectuent auprès des délinquants et du personnel.
- K. Les aumôniers doivent avoir des connaissances et des compétences particulières pour pouvoir servir efficacement les délinquants, les ex-délinquants, les membres du personnel et les familles; les bénévoles aussi ont besoin de formation, de soutien et de supervision appropriés. Le SCC partage avec les groupes confessionnels la responsabilité d’assurer la qualité des services d’aumônerie.

- L. The CSC and IFC recognize that the wellbeing of chaplains depends not only on the self-care practised by the chaplains but also on the care and support offered by the Religious Authority (contractor) and the CSC.

## **V. Agreed Policy and Practice for the Provision of Chaplaincy Services**

### **A. Structuring Relationships**

1. Chaplaincy services are normally provided through contracts with a faith community. (The roles and responsibilities of the people involved in managing and fulfilling the contracts are outlined in Partners in Mission: Information Pertaining to Protestant/Roman Catholic Chaplaincy.)
2. Liability remains a major concern for contractors and chaplains. Consequently, after consulting with IFC, the contractors and chaplains, CSC will explore options available in the current contract model to address their concerns.
3. Where the options available in the contract model are not adequate for the resolution of the issues being identified, other models of providing chaplaincy will be considered by the CSC.
4. It is essential that all chaplains maintain strong links with their faith community by participating in the life of that community. Chaplaincy Leadership, institutional authorities and the IFC each play a role in facilitating and promoting this relationship with the mandating Religious Authority and reminding the Religious Authority of the importance of providing support to both institutional and community chaplains.
5. The CSC will provide orientation and education about the contracting process for Religious Authority (contractor).
6. Given the isolation and emotional demands that characterize work in the correctional environment, and with a view to reducing the toll that it takes on chaplains, CSC provides opportunities at the regional and national levels for them to strengthen ties with one another and to

- L. Le SCC et le CI sont conscients que le bien-être d'un aumônier ne dépend pas seulement de ses propres efforts à sauvegarder son équilibre personnel, mais aussi de l'appui que lui fournissent les autorités religieuses (l'entrepreneur) et le SCC.

## **V. Politiques et pratiques convenus pour la prestation des services d'aumônerie**

### **A. Structures des relations**

1. Le présent protocole d'entente s'applique aux services fournis par les aumôniers contractuels et nommés pour une durée indéterminée, indépendamment des heures de service par année ou du milieu où les services sont fournis.
2. Les entrepreneurs et les aumôniers continuent d'être préoccupés par les questions de responsabilité légale dans le processus contractuel. Le SCC s'engage à explorer des possibilités à l'intérieur du modèle contractuel actuel après avoir consulté le CI, les entrepreneurs et les aumôniers.
3. Lorsque les options offertes dans le modèle de contrat ne sont pas adéquates pour la résolution des questions problématiques, le SCC examinera d'autres modèles en vue de fournir les services d'aumônerie
4. Il est essentiel que tous les aumôniers entretiennent des liens étroits avec leur groupe confessionnel en participant à l'ensemble de la vie communautaire du groupe. La direction de l'Aumônerie, les autorités d'établissement et le CI facilitent et encouragent la relation des aumôniers avec leurs autorités religieuses et rappellent à celles-ci l'importance de fournir un appui à leurs aumôniers en milieu carcéral et dans la collectivité.
5. Le SCC fournit à l'autorité religieuse (entrepreneur) les séances d'orientation nécessaires afin de les informer sur le processus contractuel.
6. Compte tenu de l'isolement et des exigences sur le plan émotif qui caractérisent le travail en milieu carcéral, et dans le but de prévenir le risque d'épuisement, le SCC fournit aux aumôniers des possibilités d'établir et de renforcer leurs relations mutuelles à l'échelle

access resources that encourage them to find meaning and fulfilment in their work.

7. Chaplaincy managers (including the Director General, Chaplaincy, Associate Director General and Regional Chaplains) and resource people (project officers) who comprise the Chaplaincy Leadership Team (CLT) will be hired as indeterminate employees of the CSC. A member of the IFC (or an appointee) will be invited to participate in an advisory capacity on each selection board for members of the CLT. The performance review and personal appraisal of members of the CLT may involve the President of the IFC or a representative. CLT members will be invited to share this appraisal with their Religious Authority.

## **B. Providing Chaplaincy Services**

1. The provisions in this section apply to services provided to the entire offender population, men and women. The CSC and the IFC recognize that specific skills and services may be required depending on the specific needs of the people being served.
2. Chaplains will be guided in their work by the Handbook on Chaplaincy in the Correctional Service of Canada and the Code of Professional Conduct for Contract Chaplains, developed by the IFC and the CSC.
3. Chaplains will have access to orientation to the correctional and reintegration environment provided by the CSC.
4. CSC encourages chaplains to participate in ongoing professional development according to standards for their faith community; the contractors are responsible for these costs.
5. Institutional and community chaplains collaborate with each other to mobilise the faith community by recruiting, training, deploying, supervising and evaluating volunteers as an integral part of the provision of chaplaincy services and of preparing offenders for release. The IFC plays a role in heightening the faith

nationale et régionale, et d'avoir accès à des ressources qui les encouragent à trouver un sens et un épanouissement personnel dans le cadre de leur travail.

7. Les gestionnaires de l'Aumônerie (notamment le directeur général de l'Aumônerie, l'associé au directeur général et les aumôniers régionaux) et les personnes-ressources (agents de projet) qui forment l'équipe de direction de l'Aumônerie (EDA) sont recrutés comme employés du SCC nommés pour une durée indéterminée. Un membre du CI (ou une personne désignée) fait partie à titre consultatif de chaque jury de sélection des membres de l'EDA. Le président du CI ou un représentant peut participer à l'examen du rendement et à l'évaluation personnelle des membres de l'EDA. Les membres de l'EDA sont invités à communiquer les résultats de l'évaluation aux autorités de leur groupe confessionnel.

## **B. Prestation des services d'aumônerie**

1. Les dispositions de la présente section s'appliquent aux services fournis à toute la population carcérale, hommes et femmes. Le SCC et le CI sont conscients que des compétences et services particuliers peuvent être nécessaires selon les besoins spécifiques de la personne recevant les services.
2. Le travail qu'effectuent les aumôniers s'appuie sur le Guide sur l'aumônerie au Service correctionnel du Canada et le Code de déontologie des aumôniers contractuels, établis par le CI et le SCC.
3. Les aumôniers doivent suivre une séance d'orientation fournie par le SCC sur le milieu correctionnel et la réinsertion sociale.
4. Le SCC encourage les aumôniers à participer aux séances de perfectionnement professionnel selon les normes de leur groupe confessionnel; ce sont les entrepreneurs qui assument les frais de ces activités.
5. Les aumôniers d'établissement et les aumôniers communautaires collaborent les uns avec les autres pour mobiliser le groupe confessionnel, en recrutant et en formant des bénévoles, en les affectant à des tâches et en les supervisant de façon à ce qu'ils puissent jouer un rôle important dans la prestation des services d'aumônerie.

communities' awareness of the role of volunteers within the institutional and reintegration chaplaincy settings.

6. As part of its effort to integrate chaplaincy services within the fulfilment of CSC's mandate, chaplains and Chaplaincy leadership will provide presentations on religious diversity to CSC personnel in order to raise awareness of offenders' religious rights and needs and those of their families.

### **C. Women Offenders**

Responding to the needs of women offenders presents a unique set of challenges both in the institutions and in the community. While Chaplaincy is an essential component of the multidisciplinary team approach inherent in women's institutions, the fact that there is only one institution for women in each region contributes to the isolation that chaplains to women experience. In addition, these institutions are all multi-level facilities, often requiring varying types and/or duplication of services. In the community, the small number of women on release makes it difficult to identify funding and establish services targeted to the specific needs of women.

1. Chaplaincy services to women offenders will reflect Chaplaincy's commitment to fulfil the principles of Creating Choices: The Report of the Task Force on Federally Sentenced Women. This includes consultation with the Women Offenders Sector concerning women offender issues and an acknowledgement of women offenders' unique needs and the requirement for appropriate levels of resources to meet these needs.
2. In the regional facilities for women, CSC reaffirms the policy of providing at least 1,717.5 hours of chaplaincy services per year (the equivalent of one institutional chaplain).

ie et la préparation des délinquants à la libération. Le CI s'emploie à promouvoir, auprès des groupes confessionnels, la reconnaissance du rôle important des bénévoles dans la réinsertion sociale et les services d'aumônerie.

6. Pour intégrer les services dans le mandat du SCC, l'Aumônerie (les aumôniers et les dirigeants) fait des présentations sur la diversité religieuse aux employés du SCC, en vue de les sensibiliser davantage aux droits et besoins religieux des délinquants et de leurs familles.

### **C. Délinquantes**

Répondre aux besoins des délinquantes incarcérées et libérées présente des défis particuliers. Bien que l'Aumônerie constitue une composante essentielle de l'équipe multidisciplinaire dans les établissements pour femmes, le fait qu'il y ait un seul établissement pour femmes par région contribue à l'isolement des aumôniers pour femmes par rapport à leurs collègues. En outre, les établissements pour femmes sont de type multiniveaux, ce qui nécessite souvent des services variés et même la duplication des services. Dans la collectivité, le nombre peu élevé de délinquantes en libération rend difficile le calcul des fonds nécessaires et la mise en place des services répondant à leurs besoins.

1. Les services d'aumônerie pour femmes montrent l'engagement de l'Aumônerie dans le respect des valeurs fondamentales énoncées dans La création de choix, rapport du groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale, 1990. Cet objectif implique des consultations avec le Secteur des délinquantes au sujet des questions touchant les délinquantes, la reconnaissance de problématiques plus complexes et, par conséquent, le besoin d'interventions mieux ciblées et de ressources plus appropriées.
2. Dans les établissements régionaux pour femmes, le SCC confirme à nouveau la politique selon laquelle au moins 1 717,5 heures doivent être consacrées aux services d'aumônerie par année (l'équivalent des services d'un aumônier en établissement).

3. The IFC and the CSC affirm the research that indicates that women offenders require a higher level of intervention (time and resources) on conditional release in the community, given their increased responsibility on release (i.e. the resumption of their parental responsibility as primary caregiver, often as single parents, of their children.)
4. CSC and the IFC affirm and support the need of both institutional and community Chaplains working with women to gather on an annual basis.

#### **D. Aboriginal Offenders**

Given Canada's history, responding to the spiritual needs of Aboriginal offenders, be they First Nations, Métis, or Inuit, requires a specific focus. It is well documented that there is a disproportionate number of Aboriginal offenders in corrections and that specific needs exist within this community. Perhaps less documented, but equally true, is that there are First Nations, Métis and Inuit churches in almost every Aboriginal community across Canada and that a significant number of Aboriginal offenders in the CSC self-identify as being Christian.

As the Aboriginal Initiatives Branch oversees all issues related to Aboriginal offenders (e.g. including the practice of traditional Aboriginal Spirituality), the Chaplaincy Branch will consult with the Aboriginal Initiatives Branch about meeting the needs of Aboriginal offenders and inmates seeking the support of the Christian community.

CSC and the IFC are committed to providing culturally appropriate chaplaincy services. This means working with faith communities wishing to actively engage in this work. We affirm the need for the following initiatives:

1. Chaplaincy and IFC will seek guidance from the Christian Aboriginal Community in order to enhance Christian Aboriginal Chaplaincy services.
2. Safe transition to communities by Aboriginal offenders requires culturally appropriate

3. Selon le CI et le SCC, les recherches indiquent qu'après leur libération, les délinquantes ont besoin de plus d'interventions (temps et ressources) que les hommes, compte tenu de leurs responsabilités accrues à leur sortie. Par exemple, certaines d'entre elles pourront avoir à reprendre la totalité de leurs responsabilités parentales, souvent à titre de mères de famille monoparentale assurant la garde et les soins auprès de leurs enfants.
4. Le SCC et le CI reconnaissent et appuient le besoin des aumôniers travaillant auprès des délinquantes de se réunir sur une base annuelle.

#### **D. Délinquants autochtones**

À la lumière de l'histoire du Canada, une attention particulière doit être accordée pour répondre aux besoins spirituels des délinquants autochtones, qu'ils soient des Premières nations, des Métis ou des Inuits. Il est bien établi qu'il y a une importante surreprésentation des délinquants autochtones dans les établissements correctionnels et que cette population a des besoins spécifiques. Il est également vrai que les Premières nations, les Métis et les Inuits ont des églises dans presque chaque collectivité autochtone au Canada et qu'un nombre élevé de délinquants autochtones au SCC s'identifient comme étant chrétiens.

Comme la Direction des initiatives pour les Autochtones du SCC coordonne toutes les questions liées aux délinquants autochtones, notamment la pratique de la spiritualité autochtone traditionnelle, la Direction de l'aumônerie s'entretient avec la Direction des initiatives pour les Autochtones pour répondre aux besoins des délinquants et détenus autochtones qui demandent le soutien de la collectivité autochtone chrétienne.

Le SCC et le CI tiennent à fournir des services d'aumônerie appropriés à la culture. Cela signifie qu'il faut travailler avec les groupes confessionnels désireux de s'y engager activement. En conséquence, le SCC et le CI confirment le besoin d'entreprendre les initiatives suivantes :

1. L'Aumônerie et le CI demanderont conseil aux communautés autochtones chrétiennes afin d'améliorer les services d'aumônerie auprès des autochtones chrétiens.
2. Les modalités visant à faciliter la transition sécuritaire des délinquants autochtones vers la

accommodation. Chaplaincy will provide assistance in developing the network of Christian Aboriginal community resources and building community capacity to enhance appropriate re-entry opportunities, including release opportunities outlined in section 84 of the CCRA.

3. CSC will make appropriate financial resources available for Christian Aboriginal chaplaincy services.

### **E. Institutional Chaplaincy Services**

1. The provision of institutional chaplaincy services is carried out through the collaboration of on-site chaplains, visiting representatives from various religious traditions and volunteers recruited from faith communities. Volunteers play a key role in creating links between those who are incarcerated and resources in the community.
2. Subject to contract provisions, contract chaplains shall have access to all locations within the institution and freedom to respond to the needs of staff and inmates at all times.
3. In institutions for men, CSC reaffirms the policy of providing 1,717.5 hours of chaplaincy services per year (the equivalent of one institutional chaplain) for every 150 to 200 inmates. The designation of more than 2 institutional chaplains is to be determined by particular pastoral needs of the institutions.
4. A member of the IFC (or an appointee) will participate in an advisory capacity in the process of reviewing submissions to identify chaplains when chaplaincy services are required in specific CSC institutions.
5. In order to affirm the importance of community in the spiritual growth of the offender, the present policy of providing both Roman Catholic and Protestant chaplaincy services in each institution is affirmed.

collectivité doivent être adaptées à la culture. L'Aumônerie aide à l'élaboration du réseau de ressources communautaires pour les Autochtones chrétiens. L'aumônerie contribue aussi au développement des compétences de la collectivité de façon à permettre d'améliorer les possibilités de retour dans la société et les possibilités de libération énoncées à l'article 84 de la LSCMLC.

3. Le SCC affectera des ressources financières appropriées pour la prestation des services d'aumônerie aux Autochtones chrétiens.

### **E. Services d'aumônerie en établissement**

1. La prestation des services d'aumônerie en établissement est effectuée grâce à la collaboration d'aumôniers sur place, de représentants de différentes confessions religieuses qui sont en visite et de bénévoles recrutés à partir des groupes confessionnels. Les bénévoles jouent un rôle clé dans la création de liens entre les délinquants incarcérés et les ressources communautaires.
2. Suite aux précisions contractuelles, les aumôniers contractuels doivent avoir accès à tous les locaux de l'établissement et avoir la liberté de répondre aux besoins des employés et délinquants en tout temps.
3. Pour ce qui est des établissements pour hommes, le SCC réaffirme la politique exigeant 1 717,5 heures de services d'aumônerie par année (l'équivalent des services d'un aumônier d'établissement) pour 150 à 200 détenus. Un établissement aura plus que 2 aumôniers si les besoins particuliers de services pastoraux l'exigent.
4. Un membre du CI (ou une personne désignée) participe à titre consultatif au processus d'examen des soumissions des candidats pouvant répondre à un besoin de service d'aumônerie dans un établissement du SCC.
5. Pour souligner l'importance de la communauté au développement spirituel du délinquant, la politique actuelle selon laquelle des services d'aumôniers catholiques et protestants doivent être fournis dans chaque établissement, est confirmée.

- |  |  |
|--|--|
| <p>6. The CSC will implement the recommendations on service standards for offenders belonging to minority religious traditions in accordance with the <i>Report of the Task Force on Services Standards for Minority Religions (March 2003)</i>.</p>   | <p>6. Le SCC met en application les recommandations sur les normes de service pour les délinquants appartenant à des groupes confessionnels minoritaires, conformément au <i>Rapport du groupe de travail sur les normes de services applicables aux groupes religieux minoritaires (mars 2003)</i>.</p>   |
| <p>7. The primary point of contact for institutional chaplains will rest with the Assistant Warden level or above.</p>   | <p>7. La personne?ressource principale pour les aumôniers en établissement doit être le directeur adjoint aux programmes ou une personne plus haute dans l'organigramme, c'est-à-dire un employé de niveau de directeur adjoint ou plus.</p>   |
| <p>8. From time to time the IFC may make a pastoral visitation to an institution to complement the process of evaluating chaplaincy services.</p>  | <p>8. De temps à autre, le CI peut effectuer une visite pastorale dans un établissement pour compléter le processus d'évaluation des services d'aumônerie.</p>   |
| <p>9. Institutional Chaplaincy Teams have a role in attenuating the isolation that chaplains experience by ensuring that issues of self-care and wellbeing are addressed in their annual pastoral plans.</p>   | <p>9. Un des rôles des équipes d'Aumônerie en établissement consiste à réduire l'isolement des aumôniers, en veillant à ce que des mesures pour protéger l'équilibre personnel et le bien-être de chacun de ses membres soient énoncées dans les plans de pastorale annuels.</p>   |
| <p>10. In specific situations, after consultation between the CSC and the IFC, some institutional chaplains may be indeterminate employees of the CSC. The Director General, Chaplaincy through the Regional Chaplains, will ensure that institutional chaplains on indeterminate status receive performance reviews and personal appraisals by line and functional authorities. The chaplains will be invited to share this appraisal with the leadership of their faith group.</p> | <p>10. Dans certains cas, après consultation entre le SCC et le CI, quelques aumôniers en établissement peuvent être des employés nommés pour une durée indéterminée au SCC. Le directeur général de l'Aumônerie va s'assurer, par l'intermédiaire des aumôniers régionaux, que les supérieurs ou les autorités fonctionnelles des aumôniers nommés pour une durée indéterminée évaluent leur rendement et la qualité de leurs services. Les aumôniers sont invités à en communiquer les résultats aux autorités de leur groupe confessionnel.</p> |

## **F. Community Chaplaincy Services**

Chaplaincy services offered in the community are unique. They emerged out of institutional chaplaincy in order to enhance a continuity of service, but operate in a very different context and provide substantively different services compared to institutional chaplaincy. In conjunction with the mission of Canadian faith communities to serve marginalized Canadians, it recognizes the inter-relatedness of victims and offenders within society and promotes a vision of "shalom" (peace and community wholeness) that touches all Canadians..

## **F. Services de pastorale dans la collectivité**

Les services d'aumônerie offerts dans la collectivité sont uniques. Ils prennent naissance dans les services d'aumônerie en établissement et visent à offrir une continuité de services. Ils s'actualisent toutefois par le biais de services complémentaires mais différents, dans un contexte également différent. Conjointement avec la mission des groupes confessionnels envers les Canadiens marginalisés, les services de pastorale communautaires tiennent compte de la relation mutuelle entre victimes et délinquants dans la collectivité et favorisent une vision de « shalom » (paix et santé de la communauté) chez tous les Canadiens.



Faith communities, of which Chaplaincy is part, have pioneered creative restorative justice initiatives such as Community Chaplaincy, Circles of Support and Accountability (COSA), Open Circle Visitation program, Man to Man/ Woman to Woman (M2/W2), Victim Offender Reconciliation Program (VORP), and others. They have reduced and prevented further victimization, thereby contributing to the Canadian government's goal of reducing the social costs of crime and assisting communities to become safer and more just and secure. This in turn has enhanced the quality of life for all Canadians and strengthened the fabric of the community.

In order to maintain strong and appropriate community-based alternatives to incarceration the IFC and CSC affirm the importance of establishing community capacity to support them. This includes secure funding, adequate human resources and effective intervention strategies. When these are not available, the perception of community safety is threatened and the demand for incarceration increases. It is, therefore, essential to ensure the viability of secure and stable chaplaincy services in the community.

## **1. Community Chaplaincy**

- a. Due to the specialized nature of the work with offenders, CSC and faith communities will partner to provide services to those who are returning to society after a period of incarceration.
- b. In order to assist political and other community leadership CSC and the IFC will support chaplaincy services in the community such as community chaplaincy and Circles of Support and Accountability (COSA). The provision of these services will be structured in an accountable way with an identifiable pastoral animator or chaplain. Persons chosen to provide chaplaincy services to ex-offenders in the community will have an interest in meeting the needs of ex-offenders and a concern for community development and the healing needs of victims.
- c. Subject to approval and availability, CSC's contribution to the partnership will include financial and/or in-kind support through contracts for services. CSC will provide financial

En matière de justice réparatrice, les groupes confessionnels, dont l'Aumônerie fait partie, ont été des pionniers qui ont démarré des initiatives originales et créatives, comme l'aumônerie communautaire, les cercles de soutien et de responsabilité (CSR), le programme de visite Cercle ouvert, le programme d'accompagnement Man to Man/Woman to Woman (M2/W2), les Rencontres Détenus Victimes (RVD), et d'autres. Ils ont réduit et prévenu les cas de victimisation, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif du gouvernement canadien qui vise à réduire les coûts de la criminalité et à aider les collectivités à devenir plus sécuritaires, plus justes et plus sûres. Ces réalisations ont du fait même amélioré la qualité de vie de tous les Canadiens et contribué à consolider le tissu social.

Pour maintenir des solutions axées sur la collectivité, autres que l'incarcération, qui soient solides et appropriées, le SCC et le CI affirment qu'il est important de développer une force communautaire qui soutiendra les mesures de réinsertion sociale. Cette vision doit se traduire par l'obtention de fonds, par des ressources humaines appropriées et des stratégies d'intervention de qualité. Lorsque ces éléments sont absents, le sentiment de sécurité de la collectivité s'en trouve menacé et le taux d'incarcération, augmenté. Il est donc essentiel d'assurer dans la collectivité la viabilité de services d'aumônerie qui soient sûrs et stables.

## **1. Aumônerie communautaire**

- a. En raison de la nature spécialisée du travail auprès des délinquants, le SCC et les groupes confessionnels devront travailler en partenariat pour fournir des services aux délinquants qui retournent à la société après une période d'incarcération.
- b. Afin d'aider les autorités politiques et communautaires, le SCC et le CI appuieront les services de pastorale communautaires tels l'aumônerie communautaire et les cercles de soutien et de responsabilité (CSR). Ces initiatives seront structurées de façon responsable avec un agent de pastorale ou un aumônier. Les personnes choisies pour fournir les services d'aumônerie aux ex-délinquants dans la collectivité devront avoir à cœur non seulement de répondre aux besoins des ex-délinquants, mais aussi de s'intéresser au besoin de guérison des victimes et au développement communautaire.
- c. Moyennant approbation et disponibilité des ressources, la participation du SCC au partenariat comprendra un appui financier ou autre soutien par le biais de contrats de services. Le SCC

resources for community chaplaincy and COSA at least to the level of institutional chaplaincy as itemized for women and men offenders in Paragraph V.C.2 and V.E.3, above.

d. The presence of community chaplains within the institutions constitutes an integral part of their work and denotes the pastoral identity they share with institutional chaplains. To the extent possible and with the agreement of the institutional chaplains, community chaplains promote a continuity of care model by making contact with offenders in the institutions prior to their release and making information about community resources available to them.

e. Community chaplains will establish ties with parole officers and halfway houses in order to encourage referrals of offenders over and above those whom they encounter prior to release.

## **2. Circles of Support and Accountability**

Circles of Support and Accountability (COSA) enhance the parole service of the CSC, particularly in the reintegration process, by supporting effective and positive socialization, reducing dynamic risk factors, and assisting overall in the successful completion of the correctional plan. The result is safer communities, fewer victims and lower costs of incarceration.

a. To enhance the continued success of COSA, IFC and CSC affirm the need to maintain community ownership and community direction of

devra fournir les ressources financières pour les services d'aumônerie communautaire et les CSR, au moins au même niveau que les services d'aumônerie en établissement pour femmes et hommes, comme indiqué ci-dessus dans les paragraphes V.C.2. et V.E.3.

d. La présence des aumôniers communautaires dans les établissements doit faire partie intégrante de leur travail; cette présence illustre l'identité pastorale qu'ils partagent avec les aumôniers d'établissement. Dans la mesure du possible et avec l'approbation des aumôniers d'établissement, les aumôniers communautaires encourageront la continuité des soins, en rencontrant les délinquants dans les établissements avant leur libération et en les renseignant sur les ressources communautaires disponibles.

e. Les aumôniers communautaires établissent des liens avec les agents de libération conditionnelle et les foyers de transition, pour encourager ces personnes ressources à leur référer des délinquants indépendamment du fait que les aumôniers les auraient rencontrés ou non avant leur libération.

## **2. Cercles de soutien et de responsabilité (CSR)**

Les cercles de soutien et de responsabilité (CSR) améliorent les services de libération conditionnelle offerts par le SCC, particulièrement en ce qui concerne le processus de réinsertion sociale, en appuyant la socialisation efficace et positive, en réduisant les facteurs de risque dynamiques et en favorisant la mise en application réussie du plan correctionnel. Il en résultera des collectivités plus sûres, moins de victimes et des coûts d'incarcération moins élevés.

a. Pour consolider le succès continu des CSR, le SCC et le CI affirment qu'il est essentiel que les CSR s'enracinent dans la collectivité, que celle-

COSA and the need to fund these community initiatives at an appropriate level.

b. Given the intensive nature of COSA (i.e. high risk and high needs offenders) and that the primary target group is individuals who are reaching their Warrant Expiry Date, CSC is committed to the ongoing development of training resources and to conducting research.

c. Recognizing the developmental nature of COSA, CSC and Chaplaincy are encouraged to explore and expand the model for other types of releases.

ci en soit partie prenante et que les cercles soient financés de façon appropriée.

b. Étant donné la nature exigeante des CSR (c.-à-d. risque et besoins élevés des délinquants) et que ces groupes ciblent principalement des personnes qui arrivent à la fin de leur mandat, le SCC s'engage à élaborer continuellement des ressources de formation pour ce domaine et à y effectuer des recherches.

c. En tenant compte de la nature formatrice des CSR, le SCC et l'Aumônerie sont encouragés à examiner le modèle et à élargir son application à d'autres types de libération.

Effective and Completion Dates

This MOU will come into force upon signature and will be reviewed every five years.

Amendments and changes can only be undertaken upon written invitation by either party to consultation and agreement by both parties.

It may be terminated by either one of the parties by consultation and mutual consent or six months' written notification to the other party.

Done in three copies at Ottawa, Ontario

This 11<sup>th</sup> day of January, 2007

in the English and French languages, each text being equally authentic.

(Original signed by Keith Coulter)

\_\_\_\_\_

For the Correctional Service of Canada

(Original Signed by Will Ingram)

\_\_\_\_\_  
For the Interfaith Committee on Chaplaincy

Dates d'entrée en vigueur et d'échéance

Le protocole d'entente entre en vigueur au moment de sa signature et est révisé tous les cinq ans.

On ne peut apporter des modifications au protocole d'entente qu'au moment où l'une des parties a invité l'autre par écrit pour la consulter, et que l'une et l'autre en sont venues à une entente.

L'une des parties peut résilier le présent protocole d'entente si elle a consulté l'autre, s'il y a consentement mutuel et si un avis écrit a été remis à l'autre partie six mois à l'avance.

Fait en trois copies à Ottawa (Ontario)

ce 11<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2007

en français et en anglais, chaque texte étant également authentique.

(Original signé par Keith Coulter)

\_\_\_\_\_

Pour le Service correctionnel du Canada

(Original signé par Will Ingram)

\_\_\_\_\_  
Pour le Comité interconfessionnel de l'aumônerie

## **VI. Appendices**

### **Appendix I: List of Member Organizations in the IFC**

#### Active member organizations for 2005-2006

The Anglican Church of Canada  
Buddhist Society  
Canadian Baptist Ministries  
The Canadian Council of Churches  
The Canadian Conference of Catholic Bishops  
The Christian and Missionary Alliance  
The Church of the Nazarene, Canada  
The Council of the Muslim Community of Canada,  
Ottawa-Carleton Muslim Association  
The Evangelical Fellowship of Canada  
The Jain Society  
The Lutheran Council, Canada  
The Mennonite Central Committee, Canada  
The Pentecostal Assemblies of Canada  
The Presbyterian Church in Canada  
The Religious Society of Friends  
The Salvation Army  
The United Church of Canada

#### Active in the past (no delegated representative for 2005-2006)

The Apostolic Church of Pentecost  
The Canadian Jewish Congress  
The Christian Reformed Church, Canada  
The Federation of Sikh Societies of Canada  
The Fellowship of Evangelical Baptists  
The Islamic Coordinating Council of Imams  
The Seventh Day Adventist Church  
The Wesleyan Church

#### Active non-voting members

Four Chaplain Representatives  
The Church Council on Justice and Corrections

## **VI. Annexes**

### **Annexe I : Liste des organisations membres du CI**

#### Organisations actives en 2005-2006

Alliance chrétienne et missionnaire du Canada  
Armée du salut  
Assemblés de la Pentecôte du Canada  
Comité central mennonite du Canada  
Communauté des jaïns  
Conférence des évêques catholiques du Canada  
Conseil canadien des églises  
Conseil de la communauté musulmane du Canada,  
Association musulmane d'Ottawa-Carleton  
Conseil luthérien au Canada  
Église anglicane du Canada  
Église du Nazaréen  
Église presbytérienne au Canada  
Église unie  
Evangelical Fellowship of Canada  
Ministères baptistes canadiens  
Religious Society of Friends  
Société bouddhiste

#### Organisations actives dans le passé (sans représentant en 2005-2006)

Adventistes du septième jour  
Congrès juif canadien  
Conseil islamique de coordination des imams  
Église chrétienne réformée  
Église pentecôtiste apostolique  
Église wesleyenne  
Fellowship of Evangelical Baptists

#### Organisations actives (sans vote)

Quatre représentants des aumôniers  
Conseil des églises pour la justice et la criminologie

## Appendix II: List of Related Documents

### I. Preamble and Purpose

### II. Canadian and International Mandate

Canadian Charter of Rights and Freedoms  
Canadian Corrections and Conditional Release Acts  
Canadian Corrections and Conditional Release Regulations  
Mission of the Correctional Service of Canada  
Universal Declaration of Human Rights  
United Nations Minimum Rules for the Treatment of Prisoners

### III. IFC/CSC Relationship

Constitution and By-Laws of the Interfaith Committee on Chaplaincy

### IV. Statement of Principles

List of Member Organizations in the IFC (see Appendix 1, above)

### V. Agreed Policy and Practice

Contract for Services  
Creating Choices  
Partners in Mission: Information Pertaining to Protestant Chaplaincy  
Partners in Mission: Information Pertaining to Roman Catholic Chaplaincy  
Statement of Work for Contract Chaplains  
Code of Professional Conduct for Contract Chaplains  
Handbook on Chaplaincy in the CSC  
Treasury Board Contracting Policy  
Report of the Task Force on Service Standards for Minority Religions (March 2003)

## Annexe II : Liste des documents connexes

### I. Préambule et objet

### II. Mandat canadien et international

Charte canadienne des droits et libertés  
Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition  
Règlement sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition  
Mission du Service correctionnel du Canada  
Déclaration universelle des droits de l'homme  
Ensemble de règles minima pour le traitement des prisonniers des Nations Unies

### III. Relation entre le CI et le SCC

Acte constitutif et règlement du Comité interconfessionnel de l'aumônerie

### IV. Principes fondamentaux

Liste des organisations membres du CI (voir l'annexe 1, ci-dessus)

### V. Politiques et pratique approuvées

Contrat de services  
La création de choix  
Partenaires en mission : Information concernant les services offerts par les aumôniers protestants  
Partenaires en mission : Information concernant les services offerts par les aumôniers catholiques  
Énoncé de travail des aumôniers contractuels  
Code de déontologie des aumôniers contractuels  
Guide sur l'aumônerie au SCC  
Politique sur les marchés du Conseil du Trésor  
Rapport du groupe de travail sur les normes de services applicables aux groupes religieux minoritaires (mars 2003)

## Appendix III - Glossary

The terms defined in this glossary are found within the text of the foregoing Memorandum of Understanding. Many of the terms have very different connotations in the context of the various faith traditions represented on the Interfaith Committee. Conversely, some of the terms may not be used within some of these traditions. It would be impossible to find terms that do not conflict with specific definitions of some faith groups; neither can a separate MOU be written to contextualize the terms within each tradition.

The following definitions, therefore, do not reflect the viewpoint of any particular religious tradition. It is understood that each faith group will apply the definitions required by their polity and practice.

### **Aboriginal Initiatives Branch**

The office within the CSC's Corrections and Operational Programs Sector mandated to create partnerships and strategies that enhance the safe and timely reintegration of Aboriginal offenders into the community.

### **Accommodation (Religious Accommodation)**

Providing access to an adequate level of resources (leadership, opportunities for worship, educational resources, religious articles, dietary requirements) to allow offenders to practise their religion or spirituality as fully as they desire (up to a level that is generally available to people in the community) within the correctional setting.

### **Chaplain**

People who are called by a faith community to offer pastoral care and religious and spiritual services in a specialized setting. Chaplains work from an inclusive and holistic framework to facilitate the practice of their own faith as well as religious expressions other than their own.

### **Chaplaincy**

1. an organization or a model of service provision dedicated to addressing the pastoral care needs of a group of people in need in a specialized setting;
2. the overall management of religious and spiritual service delivery within CSC.

## Annexe III – Glossaire

Les termes définis dans le glossaire figurent dans le texte du Protocole d'entente. Nombre de ces termes ont des connotations très différentes dans le contexte des diverses traditions religieuses représentées par le Comité interconfessionnel. Certains de ces termes peuvent aussi ne pas être utilisés par certains groupes confessionnels. Il est impossible de trouver des termes qui conviennent à tous les groupes confessionnels et il n'est pas possible non plus de rédiger des protocoles d'entente distincts avec les termes propres à chacun de ces groupes.

En conséquence, les définitions suivantes ne reflètent aucune tradition religieuse particulière. Il est entendu que chaque groupe confessionnel appliquera au protocole les définitions qui correspondent à ses politiques et à ses pratiques.

### **Approche holistique**

Modèle de soins permettant de traiter les questions spirituelles dans un contexte favorisant le bien-être émotionnel, physique et mental de la personne. Cette approche peut être adoptée quel que soit le groupe confessionnel auquel appartient la personne, car elle vise à renforcer les convictions religieuses ou spirituelles des individus.

### **Aumônier**

Une personne appelée par un groupe confessionnel à s'engager dans la pastorale et à offrir des services religieux et spirituels dans un milieu particulier. Les aumôniers adoptent une approche holistique axée sur l'inclusion afin de faciliter la pratique de leur tradition religieuse aussi bien que des expressions religieuses autres que la leur.

### **Aumônier communautaire**

Une personne qui joue le rôle d'aumônier dans la collectivité, généralement dans un contexte œcuménique et interconfessionnel, pour aider les ex-détenus à s'intégrer dans le groupe confessionnel de leur choix et à essayer de répondre aux questions sur le plan spirituel, émotif et social reliées à la réinsertion sociale.

## **Chaplaincy Branch**

The organizational unit at CSC's National and Regional Headquarters responsible for implementing the MOU, administering the budget for chaplaincy, developing policy and resources, and ensuring the delivery of chaplaincy services

## **Chaplaincy Leadership Team**

The management (Director General, Associate Director General, Regional Chaplains) and other staff as determined by management at National and Regional Headquarters who provide oversight of Chaplaincy services within the CSC

## **Correctional setting**

The context of ministry, whether in CSC institutions or in the community, in which people are dealing with incarceration and reintegration issues

## **Circles (CoSA)**

An intentional initiative which seeks to support offenders returning to the community by matching them with two or more volunteers who enter into a relationship of covenanting, meeting, accompaniment and accountability.

CSC Chaplaincy defines a "Circle of Support and Accountability" as a group of 4-7 primarily faith-based community volunteers, who are committed to enhancing public safety by supporting community re-entry through: covenanting, meeting and walking daily in friendship with a person who has been detained to the end of his sentence because of a sexual offence history.

Circles of Support, Circles of Care, Support Circles, Family Support Circles and Circle Sentencing projects describe various other modes of working with different groups of individuals, each of which fulfills an important need.

## **Community Chaplain**

A person who fulfils the role of chaplain in a community setting, generally across denominational and religious lines, to assist ex-prisoners to integrate into the faith community of their choice and to deal with related spiritual, emotional and social reintegration issues.

## **Aumônier en établissement**

Une personne qui joue le rôle d'aumônier (prestation de la pastorale et des services religieux et spirituels) à l'intérieur des établissements du SCC; responsable d'un soutien auprès des groupes religieux minoritaires et d'assurer que la liberté religieuse et un respect mutuel soient témoignés envers tous.

## **Aumônerie**

1. un organisme ou un modèle de prestation de services qui se dévouent à adresser les besoins pastoraux d'un groupe de personnes dans un milieu particulier;
2. la gestion globale de la prestation de services religieux et spirituels au sein du SCC.

## **Aumônerie interconfessionnelle**

En collaboration avec les chefs spirituels de différentes confessions, les services d'aumônerie interconfessionnelle répondent aux besoins des personnes peu importe leurs croyances religieuses.

## **Autorité religieuse**

Organisation (ou personne représentant l'organisation) qui désigne les aumôniers dans le cadre d'un contrat conclu pour les services d'aumônerie; organisation à laquelle appartient l'aumônier et devant laquelle il est redevable de ses croyances et pratiques religieuses.

## **Bénévole**

Personne de la collectivité qui donne de son temps pour offrir un soutien aux aumôniers, aux délinquants, aux employés et à leurs familles, en vue de répondre au mandat de l'Aumônerie.



## **Contractor**

The faith community that holds a contract with the CSC to provide chaplaincy services in the institutional and/or community setting.

## **Faith Community(ies)**

A faith community is a group of people who identify themselves as sharing a common faith. Usually a faith community is a local manifestation of a religion. For example, in Christianity, the Anglican Communion, the Roman Catholic Church, the United Church would be “faith communities”.

## **Holistic Approach**

A model of care that addresses spiritual issues within the context of promoting a person’s emotional, physical and mental wellbeing. This approach can be taken irrespective of the person’s faith tradition and seeks to strengthen the person within their chosen faith tradition.

## **Indeterminate employees**

Persons hired to a permanent position by the government through a Public Service Commission competition process

## **Institutional Chaplains**

Fulfill the role of chaplain (offering pastoral care and religious and spiritual services) within CSC institutions with responsibility to support minority faith groups and to ensure that freedom of religion and mutual respect are practised by all.

## **Interfaith Chaplaincy**

Caring response to the needs of people regardless of their religious beliefs and in collaboration with leaders of diverse faith expressions

## **Mandate**

The document issued by the faith group to which the chaplain belongs that authorizes the chaplain to provide chaplaincy services on behalf of the organization.

## **Cercles**

Initiative intentionnelle qui permet d’aider les délinquants à retourner dans la collectivité en les jumelant avec un bénévole ou plus. Le bénévole établit avec le délinquant une alliance qui définit ses rencontres, son accompagnement et ses responsabilités au cours de sa réinsertion sociale.

La Direction de l’aumônerie du SCC définit un « cercle de soutien et de responsabilité » comme étant un groupe formé de quatre à sept bénévoles communautaires qui appartiennent pour la plupart à un groupe confessionnel et qui travaillent à l’amélioration de la sécurité publique. Ils aident une personne qui a été maintenue en incarcération jusqu’à la fin de sa peine pour agression sexuelle à réintégrer la société, en l’accompagnant dans son cheminement quotidien et en établissant avec elle une alliance et une relation d’amitié.

Les cercles de soutien, cercles de soins, cercles de soutien aux familles et cercles de détermination de la peine décrivent diverses autres façons de travailler avec les différents groupes de délinquants; chaque projet répond à un besoin important.

## **Direction de l’Aumônerie**

L’unité à l’Administration centrale et aux administrations régionales du SCC responsables de mettre en œuvre le Protocole d’entente, de gérer le budget de l’aumônerie, d’élaborer des politiques et des ressources et d’assurer la prestation de services d’aumônerie

## **Direction des initiatives pour les Autochtones**

Bureau des opérations et programmes correctionnels au SCC dont le mandat est de créer des partenariats et stratégies facilitant la réinsertion sociale en temps opportun des délinquants autochtones.

## **Employés nommés pour une période indéterminée**

Personnes embauchées à un poste permanent par le gouvernement dans le cadre d’un concours organisé par la Commission de la fonction publique.

## **Entrepreneur**

Groupe confessionnel avec lequel le SCC conclut un contrat pour fournir des services d’aumônerie en établissement ou dans la collectivité.

## **“Minority” Religious Traditions**

The term ‘minority religion’ or ‘minority tradition’ refers to a recognised religious and/or spiritual tradition with which a minority number of inmates is affiliated. The term in no way suggests that these traditions or the people affiliated with them (in the institution or the community) have reduced status or lesser importance within CSC’s mandate to accommodate religious needs and rights.

## **Multilevel Institutions**

CSC institutions that house groups of offenders classified at more than one security level and/or providing specialized services (such as psychiatric treatment or health services)

## **Orientation**

Information (sessions) offered by the CSC to familiarize staff and contract service providers about the correctional setting

## **Pastor**

The person who gathers and guides a community of people who share the same faith, usually offering pastoral care, religious education and leadership in worship (Originally from the Christian tradition, ‘Pastor’ is used in some churches as a title to designate the ordained leadership.)

## **Pastoral Care**

A response to people in need which aims to bring greater meaning and wholeness to individuals and communities

## **Prophet / prophetic**

A person who speaks the truth in difficult situations, holding people who exercise power over others accountable and challenging society to a higher standard of justice

## **Religious/religion**

The spiritual beliefs, teaching and practice shared by a group of people

## **Équipe de direction de l’Aumônerie**

Il s’agit de la direction (directeur général, associé au directeur général, aumôniers régionaux) et des autres employés désignés par la direction aux administrations centrale et régionales, qui gèrent les services d’aumônerie au SCC.

## **Établissements type multiniveaux**

Des établissements du SCC où résident des délinquants classifiés à plusieurs niveaux sécuritaires ou qui fournit des services spécialisés (tel le traitement psychiatrique ou des services de santé)

## **Formation**

Cours ou programmes destinés à transmettre les connaissances et/ou compétences nécessaires pour répondre à l’énoncé de travail.

## **Groupe confessionnel**

Groupe relevant d’une confession religieuse. Un groupe confessionnel est normalement un sous-ensemble d’une religion; p. ex. l’église anglicane, l’église catholique ou l’église unie sont des groupes confessionnels de la religion chrétienne.

## **Groupes religieux « minoritaires »**

Le terme « groupe religieux minoritaire » ou « groupe confessionnel minoritaire » s’entend d’un groupe religieux ou d’une tradition spirituelle connus auxquels appartient une minorité de détenus. Ce terme n’implique nullement que les personnes en milieu carcéral ou dans la collectivité qui appartiennent à ces groupes sont de niveau inférieur ou de moindre importance dans le cadre du mandat du SCC visant à répondre aux besoins religieux et à respecter les droits religieux.

## **Religious Authority**

The organization (or person representing the organization) who presents chaplains to fulfil the terms of a contract for chaplaincy services; the organization to which the chaplain belongs and is answerable to in terms of faith and practice.

## **Restorative Justice**

Restorative justice is a non-adversarial, non-retributive approach to justice that emphasizes healing in victims, meaningful accountability of offenders, and the involvement of citizens in creating healthier, safer communities. Crime is a violation of people and relationships. Restorative justice works to repair the damage and promote healing and growth caused by crime by providing tools to find more peaceful and collaborative ways of resolving conflicts in our society. It strives to offer support and opportunities for voluntary participation and communication between those affected - victims, offenders, and community - to encourage accountability, reparation, and movement towards understanding, feelings of satisfaction, healing and closure.

## **Shalom**

Shalom comes from the Hebrew verb Shalom meaning to be complete, perfect and full. When used as a noun in the bible, it can convey any of the following meanings: completeness, wholeness, health, peace, welfare, safety soundness, tranquility, prosperity, perfectness, fullness, rest, harmony, the absence of agitation or discord.

## **Spiritual/spirituality**

That which pertains to or derives from the human spirit

## **Statement of Work**

Description of the work to be accomplished by the person fulfilling the contract for services

## **Training**

Courses or programs designed to impart knowledge and/or skills required to fulfil a Statement of Work

## **Justice réparatrice**

La justice réparatrice se veut une approche non conflictuelle et non rétributive qui s'intéresse tout particulièrement au rétablissement des victimes, à la responsabilisation des délinquants ainsi qu'à la collaboration des citoyens, de manière à créer des collectivités plus saines et plus sûres. Le crime est une atteinte aux gens et aux relations. La justice réparatrice tente de réparer les méfaits et de promouvoir la guérison et la croissance. La démarche vise à assurer un soutien et à créer des occasions de participation volontaire et de communication entre les personnes touchées (victimes, délinquants, collectivités) en vue d'encourager la responsabilisation, la réparation et un mouvement vers la compréhension, des sentiments de satisfaction, de guérison et de conclusion.

## **Mandat**

Document émis par le groupe confessionnel auquel appartient l'aumônier et qui autorise ce dernier à fournir des services d'aumônerie au nom de l'organisation.

## **Milieu correctionnel**

Le contexte pastoral dans les établissements du SCC ou dans la collectivité où les gens font face à l'incarcération et à la réinsertion sociale

## **Orientation**

Séances d'information offertes par le SCC pour familiariser les employés et les fournisseurs de services avec le milieu correctionnel.

## **Pasteur**

Personne qui rassemble et qui guide un groupe de personnes qui partage les mêmes convictions religieuses et qui, habituellement, offre des services de pastorale, donne de l'éducation religieuse et assure un leadership au sein d'un groupe confessionnel (d'origine chrétienne, le terme « pasteur » est utilisé par certaines églises pour désigner une personne ordonnée).

## **Prophète / prophétique**

Personne qui dit la vérité dans les situations difficiles, qui tient responsables les personnes ayant un pouvoir sur les autres et qui s'efforce de faire régner une meilleure justice dans la société.

## **Volunteer**

People from the community who give of their time and talent to provide support to chaplains, offenders, staff and their respective families in the fulfilment of Chaplaincy's mandate.

## **Religieux / religion**

Croyances, enseignements et pratiques communs à un groupe de personnes.

## **Satisfaction des besoins religieux**

Fournir un accès aux ressources dont ils ont besoin (leadership, occasions de célébrer leur culte, ressources éducatives, articles religieux, régimes alimentaires) pour mettre en pratique leur religion ou leur spiritualité (à un niveau comparable à celui dont bénéficient les membres de la collectivité) dans le milieu carcéral.

## **Services de pastorale**

Services fournis aux personnes et communautés qui ont besoin d'aide pour retrouver un sens à leurs vies et une certaine intégralité.

## **Shalom**

Shalom vient du verbe hébreu shalom qui veut dire complet, parfait et rempli. Lorsque le mot paraît comme substantif dans la bible, il apporte le sens de totalité, intégrité, santé, paix, bien-être, sécurité, tranquillité, prospérité, perfection, plénitude, repos, harmonie, absence de troubles et de discorde.

## **Spirituel/spiritualité**

Ce qui a rapport à l'esprit humain ou ce qui en émane.

#### **Appendix IV – ACRONYMS**

<b>CCRA</b>	The Corrections and Conditional Release Act - The legislation governing the CSC.
<b>CCRR</b>	The Corrections and Conditional Release Regulations - The legislated guidelines for carrying out the CCRA
<b>COSA</b>	Circles of Support and Accountability (see Glossary for definition)
<b>CLT</b>	Chaplaincy Leadership Team (see Glossary for definition)
<b>CSC</b>	The Correctional Service of Canada
<b>IFC</b>	The Interfaith Committee on Chaplaincy in the Correctional Service of Canada
<b>MOU</b>	The Memorandum of Understanding
<b>U.N.</b>	The United Nations

#### **Annexe IV – ACRONYMS**

<b>CI</b>	Comité interconfessionnel
<b>CSR</b>	Cercles de support et de responsabilité
<b>EGA</b>	Équipe de gestion de l'aumônerie
<b>LSCMLC</b>	Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition
<b>NU</b>	Nations unies
<b>PE</b>	Protocole d'entente
<b>RSCMLC</b>	Règlement sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition
<b>SCC</b>	Service correctionnel du Canada





